



RESEAU - OISE informations transport en commun

Depuis le transfert de la compétence transport du Département vers la Région du 01/09/2017, la Région est l'autorité organisatrice des transports interurbains, notamment des transports scolaires, sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.

Ainsi, dans l'Oise, ce sont 55 000 élèves (primaires, collégiens et lycéens) qui bénéficient gratuitement des services réalisés au moyen de près de 650 autocars qui circulent chaque jour dans toutes les communes du département.

Nous vous rappelons que l'ensemble de ces services de transports en commun (hors circuits des regroupements pédagogiques) sont également ouverts aux usagers commerciaux après l'achat d'un titre de transport (notamment le billet unitaire à 1€ vendu à bord du car). L'ensemble de la gamme tarifaire pour tous les usagers est disponible sur le site :

<https://www.oise-mobilite.fr/fr/titres-et-tarifs/7/Fare>.

Une boutique en ligne est également opérationnelle pour les usagers réguliers.

Le site www.oise-mobilite.fr offre également un calculateur d'itinéraire d'adresse à adresse intégrant tous les modes de transports notamment le car, le bus, le train et le covoiturage (avec un système gratuit d'alerte SMS/mail pour informer les usagers des perturbations transports).

Enfin, tout au long de l'année, les usagers qui souhaitent des informations sur les horaires des transports en commun ou qui souhaitent faire part de dysfonctionnements, sont invités, afin d'améliorer la complétude des données, la traçabilité des dossiers et la réactivité des différents intervenants, à passer par **l'Agence Oise Mobilité au 0 970 150 150 qui centralise l'ensemble des demandes / réclamations** (ou par mail : contact@oise-mobilite.fr).



140 mairiedeprouleroy@gmail.com Tél: 03 44 51 74 03 Lundi 17h / 19h Mercredi 9h30 12h



- Veut miux eune pièche qu'un treu.

- Il feut passer par ch'l'huis ou par ch'cassis



Entre deux maux, il faut choisir le moindre.

.....

Quand os voirez cho, ches guer nouilles iront à galoches, ches agaches iront à patins, ches crapeuds airont des pleumes



C'est n'importe quoi, ça n'arrivera jamais



NOUVEAU CALENDRIER DE LA VACCINATION

PHASE 2

À partir de JANVIER

- Personnes de **plus de 75 ans**
- Personnes vulnérables très à risque face au COVID 19 (avec ordonnance médicale)
- Professionnels de santé de **plus de 50 ans ou avec comorbidité**

À venir :

- Personnes de **65 à 74 ans avec comorbidité**
- Puis les autres personnes de **65 à 74 ans**

PHASE 3 (*reste de la population*)

À partir du printemps

Par ordre de priorité

- Personnes de plus de 50 ans
- Personnes de moins de 50 ans avec une comorbidité
- L'ensemble des professionnels de santé
- Personnes travaillant dans des secteurs « essentiels »
- Personnes fortement exposées au virus qui n'ont pas été vaccinées
- Reste de la population pas encore vaccinée et ayant plus de 18 ans

RAPPEL **ABRI BUS** **et les abords** COVID-19

ICI, LE MASQUE EST OBLIGATOIRE

Ensemble, faisons bloc contre le coronavirus



Dans l'ensemble des Communes du département, le port du masque est **OBLIGATOIRE** pour les personnes de onze ans et plus, dans les lieux publics y compris les ABRIS BUS. **A Pronleroy les Abris concernés sont :**

➔ **Place de la Mairie et Rue de la Bergerie .**

En cette période où la propagation du virus est de plus en plus rapide, il est nécessaire de respecter rigoureusement cette disposition.

PROTÉGEZ VOUS, C'EST AUSSI PROTÉGER LES AUTRES.



Depuis le **14 janvier**, vous pouvez donc prendre rendez-vous dans un des centres de vaccinations proposés ci-dessous.

Les inscriptions se font par le biais d'internet via les applications : **Doctolib Vaccination, KelDoc ou Maiaa.**

Ou par téléphone : **BEAUVAIS** : 03 44 11 26 26, **CLERMONT** : 03 44 77 50 15

COMPIEGNE : CH intercommunal : 03 60 40 70 93, **Saint Côme** : 09 70 30 17 02

CREIL : 03 44 61 66 97 ou 03 44 61 66 98 , **BRETEUIL** : 03 60 29 61 54

Cinq nouveaux centres à venir : **BRETEUIL , CREIL , NOYON , NOGENT S/OISE , CREPY**



DÉJECTIONS CANINES

Pour faire suite à plusieurs réclamations en Mairie, il est important de rappeler que :

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe soit 35€ (les communes sont libres de fixer le montant)

L'interdiction des déjections canines relève de la compétence du Maire qui est :

« **responsable de la salubrité publique** » Il est impensable de retrouver des déjections sur les trottoirs alors que nous habitons en campagne et que la commune est entourée de chemins.

Ne pas ramasser les déjections canines faites devant ses voisins est de L'INCIVISME.

Ne faites pas subir aux autres ce que vous ne souhaitez pas vivre devant votre propre porte.

RAS- LA BOÎTE DES PUBLICITÉS!

Pour ne plus les recevoir, je colle un « **STOP PUB** » sur ma boîte aux lettres

Cet autocollant est disponible en Mairie



La SICAE vous informe...

Le monde de l'énergie est en pleine évolution depuis de nombreuses années avec des exigences réglementaires toujours plus fortes.

Face à ce constat, les conseils d'administration de **SICAE-OISE** et de **SER** ont validé un projet de rapprochement des deux entités compte tenu de leur proximité géographique, des caractéristiques de réseaux similaires et interconnectés. De plus, les deux SICAE coopèrent depuis de nombreuses années dans des projets communs.

Ce projet s'est concrétisé par la fusion de SICAE-OISE et SER depuis le 1^{er} janvier 2021.

Nos équipes s'engagent à préserver la même qualité de service. Par conséquent, vous continuerez à bénéficier d'une relation clientèle de proximité.

Aucun changement n'est à prévoir en ce qui concerne la gestion des comptes et les modalités de facturation.

Les accueils clientèle actuels sont maintenus pour garantir un niveau de service optimal.

Cette nouvelle entité donne naissance à un nouveau logo :

